



Vice cache apres acquisition logement

Par **Unie**, le **07/05/2008** à **17:15**

bonjour,

J'ai acheté un appartement dans l'ancien qui contient une chaudiere d'apparence neuve. Seulement je l'ai appris a mon grand regret qu'elle ne marchait pas donc pas d'eau chaude.... Le contexte est que j'ai acheté cet appartement par une agence et personne ne m'en a parlé. Le propriétaire étant décédé l'an dernier, la chaudiere n'a pas fonctionné depuis et les filleuls ne le savaient pas je pense. Dans tous les cas c'est bien la chaudiere a gaz qui ne marche pas puisque que j'ai fait vérifié les tuyaux et l'installation du gaz.

Merci de votre aide pour savoir quel recours j'ai ou je n'ai pas.